Déclaration liminaire

CSA FS du 25 novembre 2026

Union régionale de Dijon

Le 25 novembre 2026.

Monsieur le Président,

La Direction Interrégionale et les organisations syndicales se réunissent aujourd'hui alors même que les agents continuent de servir quotidiennement dans ***des conditions dantesques****.*

*Explosion de la charge de travail, surpopulation pénale, vétusté des locaux, explosion des heures supplémentaires…****la liste est longue !***

Et puisque cette instance a vocation à traiter de ***la prévention des risques****, rappelons que* ***nos collègues ont bravés la canicule de cet été 2026 avec la ténacité qui les caractérise*** *que ce soit au sein de coursives où des* ***températures supérieures à 50 degrés*** *ont été enregistrées comme à Besançon, ou encore dans des services administratifs où la chaleur était écrasante.*

Ce dernier point pose d'ailleurs question en matière d'orientation « ***écologique*** *» puisque les investissements structurels sur des bâtiments neufs (comme les locaux de la DISP) montrent déjà leurs limites malgré la volonté et les coûts engagés.*

Cette déclaration liminaire a aussi vocation à interroger sur ***l'essence même du dialogue social en formation spécialisée****, de son utilité et du respect des textes en la matière. Le meilleur exemple récent venant de la* ***Direction de la Maison d'Arrêt de Dijon*** *qui a procédé au déménagement de différents services dans une nouvelle extension* ***sans aucune concertation préalable.***

Outre ***l'absence d'assistant de prévention*** *depuis plusieurs mois et* ***l'absence de DUERP*** *sur la structure, il n'aura échappé à personne qu'elle a de sa propre initiative bafoué* ***les aspects réglementaires en matière de santé, sécurité et conditions de travail des personnels****.*

Aucun dialogue avec les organisations syndicales, aucun échange avec les services techniques, aucun ménagement à l'égard des agents dont ***certains se sont vu expulsés de leur bureau puisque la serrure de celui-ci avait été changée en toute discrétion****.*

Ce comportement devient une constante depuis décembre dernier mais une question légitime nous interroge : ***l'administration sait rappeler un fonctionnaire à ses prérogatives quand elle estime qu'il est en dehors des clous. Un directeur ou un chef de service bénéficie-t-il d'une forme d'immunité qui l'exempte de se soumettre aux règles ?***

Monsieur le Président, dans le cadre de votre récente prise de fonction, nous vous demandons d'avoir ***la plus grande attention*** *envers ces « Directeurs » qui malmènent leurs agents et méprisent instances et réglementation quand ça les arrange.* ***Les signalements auprès des organisations syndicales n'ont jamais été aussi nombreux !***

L'Union Régionale UFAP de Dijon souhaite également attirer une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de ***recalibrer les locaux de nombreux PREJ et ESP*** *dont le caractère «* ***provisoire*** *» s'est éternisé alors même qu'ils ne sont plus adaptés si on tient compte du nombre d'agents et du matériel qui les occupent.*

Un des meilleurs exemples étant le ***PREJ 45*** *dont les locaux sont* ***surchargés et vétustes****. Les personnels sont encore et toujours épiés par les personnes détenues affectées au CSL qui observent directement de leur fenêtre l'activité du service ou encore la composition et l'identification du parc automobile.* ***Nous rappelons que les agents ont déjà été victimes de jet d'urine de la part des occupants et toujours aucune réponse ni aucun projet n'ont été apportés par l'administration.***

L'anticipation des risques doit constituer une priorité permanente car la sécurité des personnels ne peut reposer sur leur capacité à réagir dans l'urgence aux incidents.

L'Administration doit faire de cette exigence une culture institutionnelle car derrière chaque risque identifié et chaque mesure il y a des personnels que l'on protège.

Les élus de l'Union Régionale UFAP de Dijon en CSA FS